

LE TOURNE LE MAG'

JUILLET 2024

www.letourne.fr

**BUDGET 2024 :
LES INVESTISSEMENTS**

PAGE 6

**POURQUOI
UNE CHAUFFERIE BIOMASSE ?**

PAGE 10





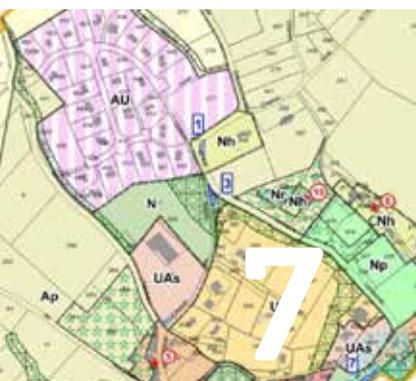
10

VIVRE AU TOURNE

- 4/ Retour en images
- 6/ Budget 2024 : les investissements
- 7/ Pourquoi modifier le PLU
- 8/ Urbanisme : Quelles démarches pour vos travaux
- 10/ Pourquoi une chaufferie biomasse ?
- 12/ Le Tourne se met au vert #3
- 13/ Moustique tigre : les bons gestes

GRANDIR AU TOURNE

- 14/ Ecole : projet culturel 2024
- 15/ Aménagement des cours
- 16/ Les mercredis ludothèque
- 17/ Le nouveau lycée de Créon



7

SORTIR AU TOURNE

- 18/ Programme culturel 2024 & Circuits de randonnées
- 19/ Le rendez-vous du Tourne



14



16



19

LE TOURNE **LE MAG'**

Directeur de la publication :
Marie-Claude Agullana
Rédacteur et mise en page :
Marielle Domenger
et la commission communication
Crédits photos :
Mairie du Tourne, Adobestock, Fotolia
Dépôt légal à parution - Magazine trimestriel
juillet 2024
Impression en France sur du papier recyclé et
PEFC - Tirage 500 exemplaires
Prochain magazine : Janvier 2025



MARIE-CLAUDE AGULLANA

Le «vivre ensemble» se travaille au quotidien

Au lendemain du second tour des élections législatives, l'air devient tout à coup plus respirable. Dans notre commune, le taux de participation de 75,35 % montre une forte mobilisation des habitants. Partout en France, les citoyens sont allés voter massivement. Il ne faut pas faire fi des votes extrêmes : on ne peut nier l'adhésion d'un certain nombre de citoyens aux idées nauséabondes d'un parti xénophobe. Mais pour d'autres, ce fut aussi l'occasion de manifester leur sentiment d'être laissés pour compte, abandonnés dans des quartiers ou dans la ruralité.

Il faut maintenant espérer que le nouveau gouvernement saura rapidement trouver la voie de l'apaisement dans l'intérêt général, comme les élus communaux savent le faire au quotidien en favorisant le « vivre ensemble », avec la préoccupation constante d'améliorer la vie des habitants.

Le magazine municipal est un des liens entre les élus et les habitants. Il vous informe, vous explique les choix de la municipalité. Nous avons la chance de vivre en proximité les uns des autres et les élus sont à votre écoute. L'enquête publique sur la modification du PLU en est bien la preuve. Si nous souhaitons créer une offre locative, c'est parce que nous prenons en compte la difficulté d'accéder au logement. Chaque jour, nous sommes sollicités

par des habitants mal logés, des jeunes ou des aînés qui souhaitent rester vivre dans leur commune, des travailleurs qui peinent à trouver un logement en proximité de leur lieu de travail.

Les nombreuses manifestations estivales permettent les rencontres, les échanges, l'accès à la Culture, menacée par les difficultés financières des collectivités. Au Tourne, nous faisons de choix de continuer de subventionner les associations. L'espace culturel propose aussi des événements comme la Fête de la Musique, en collaboration avec Langoiran, et en fin de saison, les rendez-vous du Tourne, un événement festif devenu incontournable grâce à la qualité de la programmation et l'investissement de nombreux bénévoles.

En cette fin d'année scolaire, je souhaite de bonnes vacances à nos écoliers et félicite les jeunes de notre commune pour leurs réussites aux examens. Le monde s'ouvre à eux, un monde dont les ombres funestes s'éloignent avec la promesse d'un avenir meilleur. Très bel été à vous.

Bien chaleureusement,
Votre Maire

“

Nous avons la chance de vivre en proximité les uns des autres, et les élus sont à votre écoute.

”

RETOUR EN IMAGES



Le 30 mars - La chasse aux oeufs dans le parc de la mairie



Mars-avril - Réaménagement des jeux dans le parc et la cour de l'école



Inondations du printemps en bords d'estey et de Garonne





Le 11 avril - Séance Bébé-Lecteur spéciale «Kamishibai»



Le 5 avril - Carnaval de l'école de l'Estey



Le 4 mai - Repas des seniors organisé par le CCAS



Le 25 mai - Le Tourne se met au vert #3 : conférence, collecte de déchets, ateliers, concert



Le 8 mai - Cérémonie de commémoration de l'armistice



Maintenir le cap et investir dans l'avenir

Après plusieurs années particulièrement marquées par les crises sanitaires et économiques, les collectivités locales, y compris la commune du Tourne, continuent de faire face à des défis importants.

Les effets du contexte économique et politique international vont encore peser sur les charges des collectivités en 2024, tant de manière directe (coût des achats et services) qu'indirecte (mesures salariales, etc.). À l'échelle de la commune, cela se traduit par une tension non sans conséquence sur les achats et une hausse des prix, qu'il s'agisse de fournitures, de services ou de travaux.

Dans ce contexte, l'objectif est de garder un niveau d'épargne brute stable afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixé tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Les principaux investissements :

> En 2023 :

Les principaux travaux ou acquisitions réalisés ont été :

- Confortement et réfection du chemin de la Côte
- 2 parcelles agricoles en Palue
- Panneaux et radars pédagogiques
- Matériel et outillage services techniques
- Matériels informatiques dont un nouveau tableau blanc interactif pour l'école
- Matériels pour le restaurant scolaire
- Matériel de bureau et mobilier dont une armoire forte en mairie pour les registres d'état-civil
- Défibrillateurs

> En 2024 :

Les principaux travaux programmés sont les suivants :

- Entretien sur les bâtiments : réfection de la toiture de l'école, installation nouvelle pompe de relevage aux Chantiers Tramasset, changement de la porte des garages municipaux
- Aménagement de bâtiments : aménagement et isolation des garages municipaux, isolation et mise aux normes électriques de la mairie, remplacement du paratonnerre de l'église
- Installation d'équipements de sécurisation et aménagement routier (feu récompense)
- Remplacement des extincteurs dans les bâtiments communaux
- Matériels pour le restaurant scolaire

Les grandes lignes de gestion du budget communal sont réaffirmées

- Maîtrise des taux d'imposition ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Poursuite du programme d'investissement ambitieux.



Pourquoi modifier notre PLU ?

La commune souhaite redéfinir sa stratégie d'habitat en faveur d'une mixité urbaine et sociale renforcée. Pour cela, elle souhaite permettre la réalisation de logements locatifs sur deux secteurs stratégiques déjà urbanisés tout en préservant des espaces naturels, agricoles ou forestiers de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme du Tourne a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 30 septembre 2004. Lors de son élaboration, le PLU du Tourne n'avait pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Depuis son approbation, le PLU du Tourne a fait l'objet de deux procédures d'évolution :

- Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 12/01/2006
- Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 27/11/2019

Par délibération du 03/07/2023, le Conseil Municipal du Tourne a engagé une procédure de modification n°3 du PLU pour répondre aux besoins de mixité urbaine et sociale du parc de logements communaux et permettre la réalisation d'un programme de logements sociaux et intermédiaires dans les secteurs de Bas Plantey et de Moulin Carreyre.

Aujourd'hui la commune du Tourne est menacée par une baisse de sa vitalité démographique (baisse du solde naturel lié à un phénomène de vieillissement de population et donc à terme baisse de la population communale).

Par ailleurs, les jeunes, les personnes âgées, les couples avec des revenus modestes n'ont plus les moyens de s'y installer. Les effectifs actuels de l'école font craindre une fermeture de classe dès la rentrée 2025. Par ailleurs, le projet de la Maison du Parc (restaurant scolaire + périscolaire + salle associative) dépend des projections démographiques envisagées. Le choix de la création de logements sociaux a donc été décidé par la commune afin de répondre à un besoin de mixité urbaine et sociale. La société Garona, opérateur pour Domofrance, a été sélectionnée pour la réalisation d'un programme d'une quarantaine de logements (dont 30 en loyer intermédiaire) sur le secteur Moulin Carreyre qui accueillait une salle polyvalente. Cet équipement, confronté à des problèmes de gestion et d'utilisation, est devenu une charge très importante pour le SIVOM de Tabanac et Le Tourne qui en était propriétaire. Il sera ainsi démoli pour permettre la création de ce programme de logements. Un autre projet de logements est également envisagé sur le secteur du Bas Plantey.

La création d'une nouvelle zone UAS

Commune de LE TOURNE Modification du PLU

Zonage Avant Modification



Zonage Après Modification



Cette zone sera dédiée aux logements sociaux ou intermédiaires avec un règlement d'urbanisme spécifique pour maîtriser une implantation harmonieuse de l'habitat : Hauteur des constructions, circulation et stationnement, végétalisation des espaces, gestion des eaux de ruissellement... autant de points spécifiquement étudiés dans ce nouveau règlement, consultable dans son intégralité sur notre site :



www.letourne.fr

Enquête publique du 24 juin au 24 juillet 2024

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du projet de modification n°3 du PLU et les pièces qui l'accompagnent sont mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie ainsi qu'en téléchargement sur le site de la mairie, rubrique «Mes démarches».

Présence du commissaire-enquêteur les 24 juin, 6 juillet, 24 juillet de 9h à 12h et le 16 juillet de 16h à 19h.

Quelles démarches pour vos travaux ?

Construire une maison ou faire une extension, construire une piscine, poser de panneaux solaires ou encore modifier une façade (peindre, remplacer des fenêtres, construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Alors, avant de commencer vos travaux, renseignez-vous auprès du service urbanisme des règles en vigueur et de demander les autorisations nécessaires. La commune met à disposition des citoyens un service de vérification des travaux conformes aux règles d'urbanisme. Vous pouvez également...

VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- surface \leftarrow à 5 m² : aucune formalité
- surface \rightarrow à 5 m² et \leftarrow à 40 m² : déclaration préalable
- surface \rightarrow à 40 m² : permis de construire

PORTAIL ET CLÔTURE

Déclaration préalable

EXTENSION (PIÈCE SUPPLÉMENTAIRE)

- surface \leftarrow à 40 m² : déclaration préalable
- surface \rightarrow à 40 m² : permis de construire

CONSTRUCTION D'UNE MAISON

- permis de construire

CHANGEMENT DE DESTINATION

- permis de construire

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- déclaration préalable

MODIFICATION DE FAÇADE OU DE TOÏTURE

- déclaration préalable

CRÉATION D'OUVERTURES (PORTES/FENÊTRES)

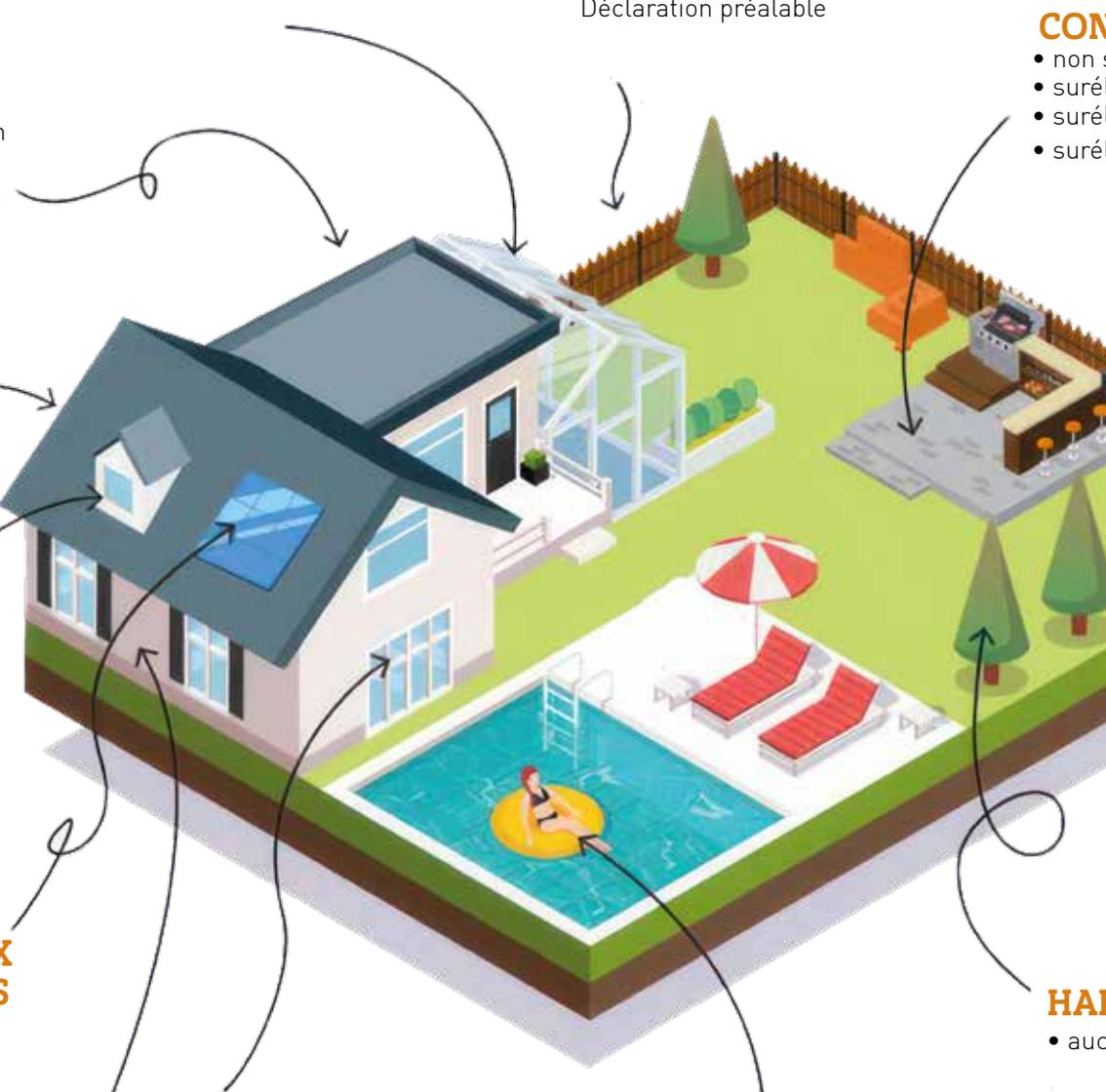
- déclaration préalable

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

- non couverte, bassin \leftarrow à 10 m²
- non couverte, bassin \rightarrow à 10 m²
- couverture jusqu'à 1m80 : déclaration préalable
- bassin supérieur à 100 m² : permis de construire

CONSTRUCTION D'UN GARAGE

- non couvert
- surélevé
- surélevé
- surélevé



ou ravaler une façade..., tous ces travaux ne
 t déposer une demande de permis (permis de
 e chantier, pensez à bien vous informer auprès
 rance de ces autorisations d'urbanisme per-
 vez également consulter service-public.fr.

CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE

- surélevée : aucune formalité
- levée, surface \leftarrow à 5 m² : aucune formalité
- levée, surface \rightarrow à 5 m² et \leftarrow à 40 m² : déclaration préalable
- levée, surface supérieure à 40 m² : déclaration préalable



CONSTRUCTION D'UN ABRIS DE JARDIN

- surface \leftarrow à 5 m² : aucune formalité
- surface \rightarrow à 5 m² et \leftarrow à 20 m² : déclaration préalable
- surface \rightarrow à 20 m² : permis de construire

LE VIVE

une formalité

PISCINE

- aucune formalité
- surface \leftarrow à 100 m² : déclaration préalable
- surface \rightarrow à 100 m² : permis de construire

Comment déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme ?

AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER :

- Établir clairement le projet,
- 1 demande = 1 dossier,
- Vérifier le zonage de votre terrain dans le PLU
- Consulter le règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), le secteur de protection des monuments historiques (ACI, Bâtiments de France) sur le site de la commune : <https://www.letourne.fr>

CONSTITUEZ LE DOSSIER :

Documents obligatoires à fournir :

- le CERFA dûment rempli, daté et signé du jour de dépôt en mairie,
- un plan de situation de votre terrain (cadastre.gouv.fr),
- un plan de masse : vue de dessus de votre terrain avec le projet - maison, abri de jardin, piscine,
- Sur le plan doivent être indiqués : les distances avec les clôtures séparatives, la distance entre le projet et l'habitation principale,
- un plan de coupe : vue de profil de votre terrain sur laquelle est représenté le projet,
- un plan des façades : vue de toutes vos façades avec couleurs et matériaux utilisés,
- des représentations avant / après : photos, insertion avec visuels, ...
- une notice paysagère : document détaillant le projet avec les raccordements nécessaires, l'aménagement du terrain, les clôtures, ...

Avant de passer à l'étape suivante, vérifiez que votre dossier est complet. Si le dossier est incomplet, le Service Urbanisme peut le refuser. En cas de demande de précisions (matériaux utilisés, distances, documents manquants, ...) le service instructeur vous adressera un courrier de demande de pièces complémentaires. Les délais de traitement de votre demande seront donc allongés.

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER :

- Soit via le site Guichet Unique (dépôt en ligne)
- Soit en mairie, auprès du Service Urbanisme, avec toutes les pièces réglementaires.

En fonction du type d'autorisation, le délai d'instruction des dossiers varie de 1 à 3 mois

Pourquoi une chaufferie biomasse ?

Il y a quelques semaines, un tract anonyme souhaitait créer le doute quant au choix technique pris par la commune pour décarboner le système de chauffage de ses bâtiments. Face à cette désinformation organisée, et pour apporter à la population des éléments objectifs de compréhension, la municipalité a demandé aux différents experts qui l'accompagnent une note synthétique. Celle-ci est disponible sur notre site internet et à l'accueil de la mairie.

Quel est le projet de chaufferie ?

La commune du Tourne porte un projet de réhabilitation énergétique de la mairie et du groupe scolaire ainsi que la création d'un réseau de chaleur biomasse. Il est prévu de chauffer l'école avec une chaudière à broyat de bois, en substitution de l'actuelle chaudière fioul située sous l'école. La commune a exprimé sa volonté de ne plus recourir au fioul, qui comprend de nombreux composés organiques volatils tels que le benzène, polluant réglementé susceptible de se diffuser depuis la chaudière ou sa cuve, même lorsque l'installation est à l'arrêt.

Pour maîtriser les coûts de l'opération, la commune a fait appel à des financements publics :

- le Département de la Gironde au titre de la transition énergétique
- le Fonds Chaleur de l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique, établissement public dépendant de l'Etat).
- le Fonds Vert délivré par l'État

Pour l'animation de ce contrat, le Département s'appuie sur l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et le SIPHEM (Syndicat Interterritorial Pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie).

Quel sera le combustible de cette chaudière ?

Le combustible sera un broyat végétal **livré 5 fois par an** par une entreprise basée en sud Gironde. Plus tard, le broyat sera issu d'une partie du bois provenant du syndicat de l'Entre deux Mers pour la gestion des déchets (SEMOCTOM). Il s'agit d'un combustible présentant des caractéristiques définies, et non de déchets issus du tout-venant. Ce choix est cohérent avec l'ambition de la commune de maîtriser son autonomie énergétique à travers l'utilisation d'une ressource locale, également favorable à l'emploi et à l'activité économique du territoire, et donnant une valeur d'usage à un déchet.

Téléchargez la note technique complète sur notre site www.letourne.fr ou en scannant le QR code :



rédigée par :



Comment s'est déroulé le choix de cette technique ? Comment son impact sanitaire a été pris en compte ?

Dans le cas du projet du Tourne, l'ALEC a produit une note d'orientation pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Elle établit des préconisations visant à réduire les besoins énergétiques des bâtiments, notamment par des travaux d'isolation. Le Département instruit les dossiers d'aide du Fonds Chaleur et s'assure de la conformité des projets aux cahiers des charges techniques établis par l'ADEME.

Tous les moyens de production de chaleur décarbonée sont envisagés (chaleur fatale, géothermie, solaire thermique, biomasse, pompe à chaleur, réseau de chaleur, ...) sans privilégier une solution a priori. La technologie est retenue après analyse du contexte local, en tenant

compte de divers facteurs techniques et économiques (foncier disponible, adaptation des terminaux de chauffage existants, ressource géothermique du sous-sol, ressource locale de biomasse, ...).

Dans le cas du projet du Tourne, à l'issue de l'analyse, la biomasse est apparue comme la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins de la commune.

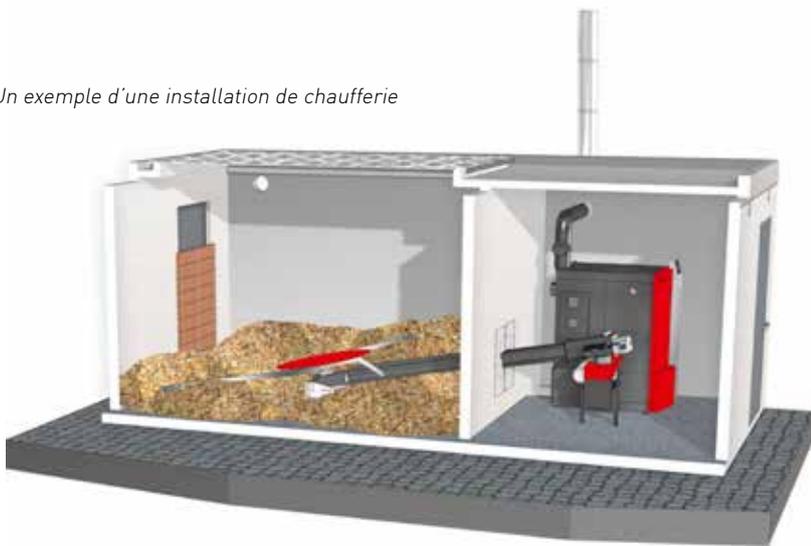
Si la combustion de biomasse pour le chauffage est bien une source de pollution de l'air tout comme le trafic automobile, l'industrie ou l'agriculture, la contribution des chaudières collectives est, en comparaison, bien moins importante : selon l'ADEME les émissions liées au chauffage pro-

viennent très largement des équipements individuels, en particulier les foyers ouverts, les inserts et les poêles à bois (98% des émissions de particules PM2 associées au chauffage proviennent du chauffage résidentiel).

Dans le cahier des charges relatif aux installations collectives biomasse énergie, l'ADEME précise que les chaudières biomasse doivent être conformes à la réglementation européenne, qui définit des valeurs maximales d'émission pour différents polluants. Pour les chaudières biomasse d'une puissance comprise entre 150 et 500 kW, un système de filtration est recommandé, et sera obligatoire à partir de 2025. Dans le cas de la commune du Tourne, la puissance de la chaudière n'est pas encore arrêtée. Cependant la mairie s'est engagée à installer un système de filtration, quelle que soit la puissance de l'installation.

Pour le dimensionnement de la chaudière, et donc la détermination de sa puissance, les animateurs techniques et bureaux d'études respectent les bonnes pratiques qui consistent dans un premier temps à réduire les besoins énergétiques, par exemple en isolant les bâtiments, puis ensuite à choisir une chaudière d'une puissance adaptée à ces besoins limités. Ceci permet de sélectionner une chaudière moins puissante donc moins onéreuse, et qui fonctionnera sur des cycles plus longs, en limitant les arrêts et redémarrages qui conduisent à des émissions plus importantes.

Un exemple d'une installation de chaufferie



Quel impact sur les gaz à effets de serre ?

Enfin, il est important de signaler que ce projet s'inscrit dans une démarche de réduction significative des gaz à effet de serre. En effet, les arbres absorbent et stockent du carbone. Pour cette raison, le bois énergie est souvent associé à l'idée de neutralité carbone : on considère les émissions de CO2 générées au moment de la combustion du bois comme nulles, car elles ont été captées auparavant par la croissance des arbres. Toutefois, ce mode de calcul est insatisfaisant car il ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre liées aux étapes amont de préparation du combustible (prélèvement, transformation du bois, transport, ...). L'ADEME a défini un facteur d'émission moyen du bois énergie qui en tient compte : il a été établi à 30 grammes équivalent CO2/kWh contre 324 pour le fioul, soit une division par près de 11.



Nouveau Découvrez nos aides financières !



A L'ACQUISITION

A LA LOCATION

A LA PRESTATION



Pour vous accompagner dans la valorisation de vos déchets, le SEMOCTOM propose de rembourser entre 50% et 75%* l'achat, la location ou la prestation de certains matériels vous permettant de valoriser chez vous vos déchets de cuisine et de jardin.

Broyeur de déchets verts, prestation de broyage, kit mulching pour votre tondeuse, poules, poulailler, composteur rotatif, lombricomposteur ou bokashi...
Des solutions pour tous les types de besoins et d'habitats !

Retrouvez toutes les informations relatives à nos aides financières sur : semoctom.com/aides-financieres/

**Sous condition du plafond, offre limitée*

Des actions, des solutions citoyennes ...



46 kg

de déchets sauvages collectés pendant
Le Tourne se met au vert #3

Le Tourne se met au vert #3

Le 25 mai 2024



12

solutions pour le climat
Conférence
The Shifters



Broyage déchets verts sur rendez-vous

Réservez votre créneau directement sur notre site : www.letourne.fr/vivre-au-tourne/semoctom/broyage-de-branches/

La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
 - Gamelles pour animaux
 - Pieds de parasol
 - Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
 - Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
 - Pluviomètres
 - Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !*

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos et les flyers à télécharger ici

Et passez le message à votre voisin

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

150 m



L'astuce du Pro, mettez du sable dans vos coupelles



Projet culturel 2024

Cette année encore, les enfants de l'école de l'Estey ont pu bénéficier de projets et sorties riches en découvertes grâce au soutien de la Mairie et de l'APE.

Projet percussions, magie et illusion



Le projet culturel 2024 s'est déroulé entre mars et juin sur le thème de la magie, de l'illusion et des percussions. Dans ce cadre, Thierry Forgues artiste comédien, musicien et illusionniste est intervenu 6 fois dans chaque classe. Pour les maternelles, il a pu proposer des techniques de percussions et mettre en place une mini batucada. Avec les élèves d'élémentaires, Thierry a pu proposer des ateliers d'illusion. Lors de la fête de l'école, le 28 juin dernier, aux chantiers Tramasset, les parents ont pu apprécier le rendu de ce travail avec une déambulation musicale et des ateliers magie-illusion animés par des groupes d'enfants sous la direction du chef-magicien Thierry qui a également ravi le public avec quelques uns de ses tours !

Voyage scolaire

Cette année les classes de PS MS GS et GS CP CE1 sont parties deux jours et une nuit au centre Castel Landau à Taussat.

Cette sortie qui a eu lieu lundi 13 et mardi 14 mai, a été financée par la mairie, l'APE et une participation des familles.

Elle a permis aux enfants de découvrir le bassin d'Arcachon : pêche à pied, cartes nature, land-art, découverte de l'ostréiculture et des petites bêtes... Des jeux collectifs ont aussi été animés par les parents accompagnateurs, merci à eux !

Une belle réussite.



AMÉNAGEMENT

Un plan pour réaménager les deux cours de l'école

Afin de favoriser le bien être et le confort des enfants, un plan de végétalisation des cours d'école est programmé en partenariat avec la communauté de communes. Pour mener à bien ce projet, la CDC vient en assistance à la maîtrise d'ouvrage avec une prise en charge de 50% de l'étude et de 50% des travaux.

Objectif prévisionnel : 1^{er} semestre 2025, réalisation de l'étude, été 2025, démarrage des travaux. Un devis pour l'étude a d'ores et déjà été réalisé par un cabinet d'urbanisme.

En attendant ces travaux structurels, un réaménagement de la cour des maternelles a été réalisé avec des graviers anti-chute, l'installation de voiles d'ombrage et l'achat de jeux extérieurs.

RENTREE 2024-2025

Réservations APS / ALSH

Pour l'enfance : le délai de réservation débute 4 semaines avant le démarrage des activités.

Pour la jeunesse : Petites vacances, 3 semaines avant le démarrage et 4 semaines pour l'été. Mercredis et week-ends, le planning est transmis pendant les vacances scolaires.

NOUVEAU :

Pour les APS Matin-Soir, réservation toute l'année dès le lundi 5 août 2024

Pour les mercredis de septembre/octobre, dès le lundi 5 août 2024

Pour les vacances d'automne (Sports vacances compris), dès le lundi 23 septembre 2024

Pour les activités de la jeunesse de septembre/octobre : le planning des activités et les dates de réservations seront communiqués dans le courant du mois de juillet.

TOUTES LES INFORMATIONS pour les activités matin/soir, mercredi, ALSH et Sport vacances, sur la page accueil de votre portail famille : <https://www.cdc-portesentredeuxmers.portailfamille.net/>

Mise à jour des dossiers :

La mise à jour de votre dossier est obligatoire pour chaque rentrée scolaire avant la première venue de l'enfant sur l'une des structures.

Les mercredis-ludothèque



Une fois par mois depuis trois ans, la bibliothèque se transforme en ludothèque le temps d'une après-midi. Chaque premier mercredi du mois, de 16h à 18h, une sélection de jeux vous est proposée grâce au partenariat avec la ludothèque intercommunale «La coccinelle» de Camblanes. C'est l'occasion pour les tournais, petits et grands, de venir partager et découvrir de nouveaux jeux en famille ou entre amis.

Cette animation entièrement gratuite rencontre un succès grandissant avec une augmentation constante des participants.

Et pour profiter des beaux jours, la ludothèque s'installe en format XXL dans le parc de la mairie avec des jeux géants traditionnels :

Mercredi 3 juillet & mercredi 4 septembre

326
personnes
en 2023

Rappel Horaires :

Mardi : 16h30 - 18h30
Mercredi : 10h-12h / 15h-18h
Samedi : 10h-12h

Pour nous contacter :
bibliotheque@letourne.fr
06 77 83 02 50

LES EXPOS

« L'ÉNERGIE »

du 1er au 31 mai - à la Bibliothèque

Troisième volet de l'exposition « Le Développement Durable, Pourquoi ? », créée en 2006 par la fondation GoodPlanet, cet outil pédagogique consacré à l'énergie présente une sélection de 19 images légendées en grand format, réalisées par Yann Arthus-Bertrand et des photographes français convaincus de l'importance des enjeux environnementaux. Une exposition destinée à provoquer la réflexion et le dialogue.

« IL ÉTAIT UNE FOIS... CONTES EN HAÏKU »

du 1er juin au 8 juillet - à la Bibliothèque

Entrez dans l'univers du conte, par le biais du livre, du jeu et du haïku. Vouloir raconter un conte en trois lignes, c'est essayer de mettre un kilo d'oranges dans une toute petite fiole ! Un pari un peu fou, vingt haïkus illustrés, comme autant de petits mondes merveilleux et énigmatiques qui contiendraient l'essence de chaque conte, à savourer, à deviner.



Ouverture du nouveau lycée de Créon

Le lycée de Créon ouvrira enfin ses portes en septembre 2024 pour accueillir dans un premier temps les élèves de seconde générale et technologique. Son ouverture progressive prévoit à terme jusqu'à 2 000 élèves.

L'offre de formations s'étayera à partir de septembre 2025 avec : l'ouverture d'une section européenne anglais, l'accueil de classes de première (Générale, STMG, STL, de classes de seconde professionnelle (BAC pro MELEC et ASSP), de classes de BTS (Electrotechnique, Conseil et commercialisation de solutions techniques), et de classes de CAP (Agent accompagnant au grand âge).

Géré par la région Nouvelle Aquitaine, ce lycée a été pensé avec les outils du XXIème siècle jusque dans son architecture. Il a été conçu comme une bastide du XXIème siècle : il s'agit d'un volume simple en « L » entourant une cour carrée arborée, qui s'inspire de la commune de Créon. L'établissement scolaire sera doté d'un gymnase de 1 850 m² ouvert aux associations sportives locales. L'ensemble sera complété par un plateau sportif avec une piste d'athlétisme de 250 m, des aires de saut et de lancé et des terrains de handball et basket-ball. Il disposera également d'un internat de 200 places. Le périmètre de recrutement du lycée concerne 33 communes : les communes de la communauté de communes du Créonnais, des côteaux bordelais et des portes de l'entre-deux-mers dont Le Tourne, Langoiran et Tabanac.

L'offre de transport déployée pour assurer la desserte du lycée de Créon à compter de la rentrée 2024 est une offre dédiée qui s'organisera selon :

- une arrivée à 7h45 le matin
- un départ à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- un départ à 13h10 le mercredi

A terme le lycée de Créon sera desservi par 25 circuits de transport scolaire dédiés qui pourront transporter environ 1 600 élèves. A la rentrée 2024, 10 circuits desserviront le lycée (environ 320 élèves transportés).

Consultez le détail des lignes et les horaires 2024-2025 sur le site du lycée : www.lyceerobertbadinter.fr

Inscriptions transports scolaires collège / lycée

Le réseau de transport scolaire pour le lycée de Créon et le collège de Cadillac est géré par la région Nouvelle Aquitaine.

Pour bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant en ligne sur le site de la région :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>



À noter : les frais de dossier sont gratuits jusqu'au 22 juillet ! Après cette date, ils seront facturés 24 euros.



PROGRAMME CULTUREL 2024



UN SEUL PROGRAMME pour tous les événements du Tourne !

Retrouvez tous les événements de nos associations tournaises ainsi que le programme détaillé des événements organisés par l'espace culturel. Début avril, la version papier du programme a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Vous la trouverez aussi dans nos commerces et les lieux culturels du territoire. Et pour avoir toutes ces informations toujours avec vous, vous pouvez consulter ou télécharger le programme sur notre site ou avec le QR code :

www.letourne.fr



RANDONNÉES

DEUX BOUCLES DE RANDONNÉES accessibles depuis Le Tourne



BOUCLE TABANAC/LE TOURNE

DEPART PARKING MAIRIE DE TABANAC

10 KM / 3H00

ENTRE 05411 HÉRIC TOURNAI
4 RUE SCARPER 22380 MONTEGISEL - 03 81 95 61 62 72 - info@partenaires-tourne.com

BOUCLE LANGOIRAN/LE TOURNE

DEPART SQUARE ALAIRC DESMOND
EGLISE DU TOURNE

9 KM / 2H30

ENTRE 05411 HÉRIC TOURNAI
4 RUE SCARPER 22380 MONTEGISEL - 03 81 95 61 62 72 - info@partenaires-tourne.com

Téléchargez les circuits sur : www.letourne.fr

Le rendez-vous du Tourne #4

SAMEDI 28 SEPTEMBRE / À PARTIR DE 16H / PARC DE LA MAIRIE

Spectacles - Expos - Concerts - Associations

L'espace culturel et l'équipe municipale vous donne «rendez-vous» pour la 4^{ème} année dans le parc de notre village pour son événement culturel, associatif et citoyen.

Le Rendez-vous du Tourne c'est l'événement festif durant lequel vous pourrez échanger avec vos élus, découvrir les activités portées par les associations locales, rencontrer les artistes, créateurs et artisans du territoire autour d'une programmation culturelle de qualité.



18 h 30 : Spectacle «Mission F» avec la Compagnie Bougrelas

Qui suis-je dès lors que je tombe ou mets un masque ? Car s'il y a un super héros en chaque humain, derrière chaque super héros il y a aussi l'humain.

Fable décalée parfois absurde, avec ce spectacle nous devrions savoir si avoir un double héroïque permet de devenir une meilleure version de soi-même...ou pas.

ATTENTION, présence probable de comédiens en combinaison en lycra.

20h : Concert Flanagan

Influencé par la scène Noise-Pop américaine et de l'énergie British rock, Flanagan allie avec brio à ses débuts riffs psychédéliques et pop débridée. Aujourd'hui, sa musique s'oriente vers la Pop / folk indé. Flanagan, c'est le reflet de toi-même à 21 ans, jouant d'une guitare invisible devant le miroir. Flanagan, c'est aussi un gars jeune et blasé qui essaie de s'adapter à son époque... et quelle époque ...

21h30 : Concert avec SUKH MAHAL

Sukh Mahal construit un paysage musical hors du temps, un univers volcanique - fusion de la culture occidentale et orientale - orchestré par l'inclassable et multi-instrumentiste Olivier Olivero que l'on retrouve à la contrebasse, au chant et à l'harmonium indien, Marc Mouchès aux saxophones et David Muris à la batterie. Inspirée de l'âme des musiques traditionnelles du Rajasthan et des Balkans, du rock et de l'esprit libre du jazz, tribale et empreinte de chamanisme... Sukh Mahal est une musique singulière, 100% organique.



Associations, artistes, créateurs, artisans d'art installés au Tourne ou sur le territoire, vous souhaitez exposer et promouvoir votre travail pendant l'événement ?

Contactez l'espace culturel : culturecom@letourne.fr / 05 56 67 42 05

FESTIVAL DES BIBLIOTHÈQUES

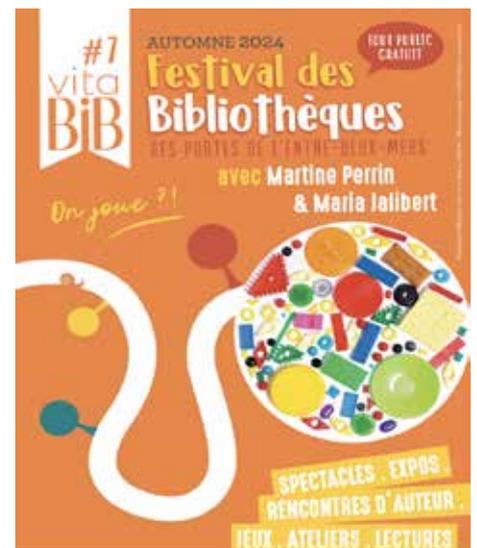
Cette année le festival intercommunal des bibliothèques « Vitabib » célèbre le jeu dans tous ses états !!

Durant les mois d'octobre et de novembre, des rencontres, expositions, ateliers et spectacles auront lieu dans toutes les bibliothèques de la CDC. Deux autrices seront mises à l'honneur et interviendront en novembre dans les écoles : Martine Perrin et Maria Jalibert.

Le festival se clôturera par une séance de dédicaces, qui aura lieu :

le vendredi 8 Novembre à partir de 17H au Tourne

Le programme complet sera disponible à partir du 15 septembre dans toutes les bibliothèques de la CDC.





Merci !

à tous les musiciens professionnels et amateurs qui ont partagé leurs talents, aux techniciens d'Arcanes, à toute l'équipe d'organisation et ses bénévoles, à Musique Lab, à l'APE, à la Popote de Milie, à Authentique food-truck et au public venu nombreux pour célébrer cette édition 2024 de la fête de la musique Le Tourne-Langoiran.

